



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/ 062 /2023

Kampala, le 18/09/2023

Transmis Copie pour information :

- *Aux Présidents des pays ayant la politique de la réinstallation des réfugiés (tous)*
- *Aux Présidents des pays des Grands Lacs (tous)*

**A Monsieur Filippo Grandi, Haut-Commissaire
des Nations-Unies pour les
Réfugiés**

A Genève

Objet : Plaidoyer pour la réinstallation des réfugiés Burundais.

Monsieur le Haut-Commissaire,

La Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka a l'honneur de s'adresser à votre autorité pour vous transmettre son rapport sur la situation précaire des réfugiés burundais établis dans l'Afrique subsaharienne et particulièrement dans la région des Grands Lacs depuis l'éclatement de la crise politique de 2015 au Burundi.

En effet, Monsieur le Haut-commissaire, la Ligue Iteka s'est réjouie que la journée internationale du réfugié du 20 juillet 2023 ait été célébrée sous le thème « *De l'espoir loin de chez soi* », en soulignant la nécessité d'inclusion pour les réfugiés afin de pouvoir étudier, travailler et mener une vie saine quel que soit l'endroit où ils ont trouvé refuge.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

En publiant ce rapport intitulé « **LA REINSTALLATION DES REFUGIES BURUNDAIS : UN BESOIN HUMANITAIRE VITAL** », la Ligue Iteka voudrait saisir cette occasion pour alerter tout acteur susceptible de venir en aide à ces réfugiés désespérés, qui ont notamment besoin de l'intervention du HCR et de ses partenaires pour recouvrir leur dignité.

Dans l'espoir que vous réserverez à l'urgente et préoccupante situation des réfugiés burundais la considération et la suite qu'elle mérite, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de notre considération très distinguée.

C.P.I :

- **A Monsieur le Président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**
- **Madame le Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Apatrides.**

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE



Président et Représentant Légal